

Le syndicat entend déposer une plainte devant la Commission des relations de travail

Labatt aurait contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Un enquêteur du ministère du Travail a constaté que sept personnes chez Labatt auraient contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève, lors d'une visite chez le brasseur frappé par un conflit de travail.

La direction de la brasserie Labatt réfute toutefois les observations de l'enquêteur du ministère québécois du Travail et a fait savoir qu'elle contesterait la plainte du syndicat.

L'enquêteur du ministère du

Travail s'est rendu à l'usine et au centre de distribution Montréal-Métro de Labatt, les 3 et 4 juillet, à la demande du syndicat des 950 travailleurs de Labatt, en grève.

Il affirme avoir alors constaté que sept personnes contrevenaient aux dispositions anti-briseurs de grève en effectuant des tâches normalement effectuées par les travailleurs en grève, comme la conduite d'un chariot élévateur ou l'expédition. Certaines de ces personnes, qu'il a alors questionnées, se disaient cadres, mais

«je n'ai aucune preuve qui soutient

cette prétention», écrit l'enquêteur dans son rapport.

En entrevue, le vice-président du syndicat, Normand Faubert, a fait part de son intention de déposer une plainte formelle devant la Commission des relations de travail. Il tient à *«faire sortir ces gens-là de l'usine»*, arguant qu'ils effectuent les tâches de ses membres, en grève.

Un cas problématique

De son côté, le vice-président aux affaires publiques chez Labatt, Paul Wilson, proteste, affirmant que des sept personnes

concernées, six sont considérées comme cadres et que cela ne peut donc poser problème.

Il n'admet qu'un cas plus *«problématique»*, un employé *«qui remplaçait un remplaçant»*, selon lui. Là encore, il souligne que ce ne serait qu'un cas parmi une centaine de cadres qui remplacent les 950 travailleurs en grève.

Le syndicat affirme au contraire qu'*«un technicien en informatique, ce n'est pas un cadre»* et que la compagnie erre.

«Si le syndicat dépose une plainte, nous contesterons», a promis M. Wilson.

À pas de tortue

Entre temps, les négociations en vue de renouveler le contrat de travail avancent à pas de tortue, déplorent tant le syndicat que la direction de Labatt, s'en attribuant la faute l'un l'autre.

M. Faubert, du syndicat, ne croit pas que la plainte du syndicat nuira au climat de négociations. *«C'est une bataille au niveau des contentieux juridiques. Ça n'a rien à voir avec la négociation.»*

Ces syndiqués de Labatt ont rejeté les dernières offres patronales lors d'une assemblée, le 25 juin dernier.